

<b>Zeitschrift:</b>	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	16 (1969)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	La protection civile a obtenu ses lettres de noblesse... à l'Organisation internationale du travail
<b>Autor:</b>	Chevalier, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-365619">https://doi.org/10.5169/seals-365619</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La protection civile a obtenu ses lettres de noblesse... à l'Organisation internationale du travail

Récemment a eu lieu à Genève — dans le cadre du 50e anniversaire de l'Organisation internationale du travail (OIT) — un congrès réunissant plus de 1500 participants, venant d'un nombre considérable de pays. Rien d'étonnant à ce nombre inusité de délégués, puisque le congrès en question avait pour thème général: «Sécurité et Hygiène du travail». Thème intéressant aussi bien les pays en voie de développement que ceux où l'industrie est déjà une vieille tradition. Il s'est dégagé du congrès en question trois éléments principaux, qui peuvent d'ailleurs en constituer la synthèse, et que l'on peut résumer de la façon suivante.

Pour ce qui est d'abord des problèmes touchant à la construction de telle ou telle entreprise, il apparaît nécessaire de choisir les matériaux en fonction de l'exploitation envisagée, ce qui constitue déjà un premier élément de sécurité. Et il convient aussi que les divers locaux soient aménagés dans le même esprit, qu'ils soient équipés de tous les dispositifs de détection et d'intervention contre le feu, et que les dégagements — escaliers et portes entre autres — soient suffisants pour le personnel et les clients envisagés. Ce dernier impératif valant surtout pour les grands magasins. Puis, et toujours sur le plan technique, il faut veiller à ce que les installations et machines diverses ne puissent présenter de danger au cours de leur emploi.

Second élément à considérer: il est indispensable que le personnel, à tous les échelons, soit initié aux règles de sécurité au moyen de conférences et à l'aide de films ou de tableaux suggestifs et frappants placés aux endroits les plus favorables. Par ailleurs et partout où cela s'avère nécessaire, des consignes

strictes et très explicites devront être affichées.

Enfin, et il s'agit là du côté humain de ce qui touche à la sécurité, il est ressorti de tous les exposés présentés pendant près d'une semaine, que la direction, la maîtrise et l'ensemble du personnel d'une entreprise considérée doivent se sentir concernés et solidaires quant aux mesures prises dans un tel domaine.

## Les organismes de protection d'établissement précieux élément de sécurité

Il va de soi que dans l'optique ci-dessus, des nations toujours plus nombreuses peuvent mettre à leur actif des réalisations intéressantes, et leurs délégués au congrès n'ont pas manqué de faire part de leurs expériences à ce sujet. Cette partie des travaux n'ayant certes pas été la moins intéressante. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'un élément nouveau pour la plupart des congressistes a été mis en évidence et qui constitue un apport remarquable à la sécurité dans les entreprises, dans notre pays en particulier. L'Organisation internationale de protection civile (OIPC) avait été, en effet, associée pour la première fois à une manifestation de l'OIT et ses dirigeants avaient choisi tout naturellement d'exposer à cette occasion tout ce qui se rapporte aux «Organismes de protection d'établissement». Ces OPE qui constituent un des secteurs les plus importants de la protection civile suisse. Ce que nous nous sommes efforcé de démontrer, puisque le secrétaire-général de l'OIPC, Monsieur Milan Bodi, avait bien voulu nous charger de cette délicate mission. Délicate, car il s'agissait d'exposer devant un tel aéropage quelque chose de peu connu dans la

plupart des pays présents au «Congrès international de sécurité et hygiène du travail». Mais délicate aussi étant donné qu'il s'agissait de montrer le rôle que peut jouer la protection civile dans un domaine et dans un cadre qui lui était jusqu'alors étranger, sinon fermé. Et délicate enfin — ou plus exactement émouvante pour le soussigné — étant donné que l'exposé a été fait depuis la tribune de la salle où se tiennent les Assemblées générales de l'ONU! Bien sûr que tous nos lecteurs connaissent en quoi consistent les OPE — nous l'espérons tout au moins — et il ne nous paraît pas nécessaire de répéter ici ce que nous avons dit à ce sujet. Tout juste nous permettrons-nous de reproduire notre conclusion:

*«Ainsi, et grâce à la mise sur pied d'Organismes de protection d'établissement, la protection civile rejoint bien des impératifs de la sécurité et de l'hygiène du travail. Cela dans la mesure même où une bonne partie du personnel de l'entreprise considérée — c'est-à-dire tous les hommes affectés obligatoirement à l'OPE et les femmes qui se seront inscrites volontairement — aura suivi une instruction très poussée touchant à la lutte contre l'incendie et au secourisme. Ce qui crée dans l'ensemble du personnel, et à tous les échelons, un sentiment remarquable de confiance, de solidarité et d'entraide mutuelle.»*

Tout ceci étant il n'est pas exagéré de dire que la protection civile a trouvé ses lettres de noblesse à l'Organisation internationale du travail!

J. Chevalier, directeur du Centre d'études et de recherches de l'OIPC

## Der Chef einer Zivilschutz-Organisation

war erstaunt über die Möglichkeit, wie wir sein Verbindungsschema A 4 auf 100 x 150 cm vergrösserten; er konnte es so seinem Mitarbeiterstab wesentlich besser erklären.

Ob Block-, Sektor- oder Schutzraumpläne — wir reproduzieren (verkleinern, vergrössern, kopieren, drucken ein- oder mehrfarbig) zuverlässig und in kürzester Zeit. Dass wir dabei die preislich vorteilhafteste Lösung treffen, ist für uns selbstverständlich.

Unser Personal ist gut geschult, hat grosse Erfahrung und garantiert für einwandfreie Reproduktion Ihrer Vorlagen. Rufen Sie uns an. Wir beraten Sie unverbindlich.

**Ed. Aerni-Leuch** **3000 Bern 14**

Reproduktionsanstalt / Fabrik technischer Papiere Zieglerstrasse 34 Telefon 031 25 92 22

